

Manifeste pour un pacte culturel

Depuis une trentaine d'années, la politique culturelle – ou, disons plutôt, l'action culturelle – qu'elle soit publique, privée ou civile, fait partie du « paysage » luxembourgeois. C'est notamment sous l'impulsion de deux ministres de la Culture, M. Robert Krieps (1974-1979 et 1984-1989) et Mme Erna Hennicot-Schoepges (1995-2004) que des impulsions essentielles ont été données à la sauvegarde du patrimoine culturel, au soutien à la création et à sa diffusion, à la professionnalisation du secteur culturel ainsi qu'au développement des infrastructures et équipements culturels.

Parce que la politique culturelle n'est pas seulement une politique « sectorielle », mais aussi une politique de société qui intervient, de manière transversale, entre autres dans l'éducation, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'économie, le social, les relations internationales et la recherche ; parce qu'elle se fonde sur les droits fondamentaux de la personne humaine (cf. article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)¹, sur les systèmes de valeurs, sur des modes de vie, des traditions et des croyances, mais aussi sur des processus dynamiques qui en font un « système » ouvert et orienté vers le futur, les signataires – qui ne revendiquent d'autre légitimité que celle de la pertinence de leurs propos – suggèrent que, dans la perspective des prochaines élections législatives, un large débat s'ouvre sur la politique culturelle de notre pays et sa place dans un projet de société global.

Disant cela, ils ne veulent ni affirmer que la culture peut régler tous les problèmes d'une société, ni l'instrumentaliser au service de finalités et d'objectifs sociopolitiques, mais contribuer à la

mettre au cœur du développement individuel et social.

Un pays en pleine mutation dans un monde en mouvement

Des changements d'ordre démographique, économique, social et culturel ont, ces dernières décennies, profondément modifié, voire bouleversé, la réalité du Luxembourg. Et, sauf à se bercer de l'illusion d'un Grand-Duché – forteresse, épargné par les effets de mutation de nos sociétés, fermé et insensible aux questions souvent conflictuelles qui

Des changements d'ordre démographique, économique, social et culturel ont, ces dernières décennies, profondément modifié, voire bouleversé, la réalité du Luxembourg.

ébranlent le monde, il importe de ne plus détacher la politique culturelle de l'observation des réalités nationales et internationales et de lui conférer un rôle nouveau, central et déterminant. Car si la société luxembourgeoise, dans sa diversité et sa complexité, n'avait que le haut niveau de son PIB comme ciment unificateur, qu'en resterait-il après une sévère tempête économique ?

Certes, la petite dimension de notre pays et sa situation entre les cultures germanique et latine, sont des réalités à prendre en compte, notamment pour nous épargner des dérives mégalomanes ou des ambitions démesurées. Mais utilisons-nous suffisamment la situation de « laboratoire social et culturel »

qui est la nôtre pour explorer d'autres voies et modèles de développement et de « vivre-ensemble » dans un monde globalisé qui aurait tout à gagner de la richesse de sa diversité culturelle ?

Si la proportion des migrants a, au fil des siècles, toujours été très importante sur le territoire, la nature même de l'immigration a changé. La part accrue des frontaliers dans la population active, l'arrivée de travailleurs n'envisageant pas une installation définitive, ni même prolongée, la faible proportion de nationaux dans le secteur privé et la non-participation des migrants aux structures décisionnelles du pays sont autant d'éléments qui méritent qu'on s'efforce d'analyser les mutations qu'a connues et que va connaître encore le Luxembourg, afin d'en tirer des conclusions pour l'action.

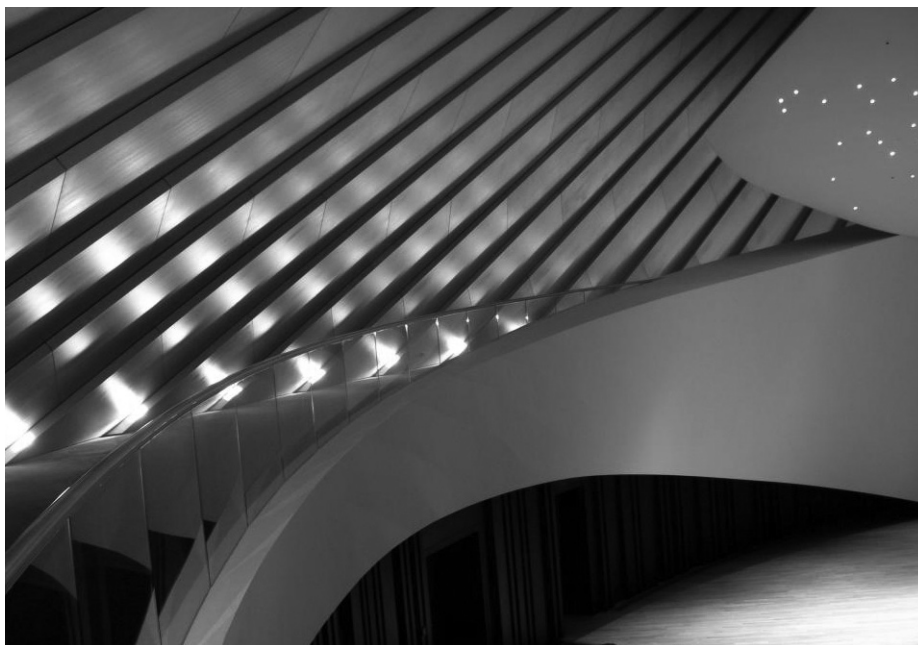
Le matérialisme ambiant, la tendance à l'individualisme, la recherche du plaisir immédiat, la logique du profit personnel, et, par ailleurs le cantonnement du citoyen dans un rôle passif de consommateur, ne sont pas de nature à favoriser l'éclosion et l'épanouissement d'une créativité culturelle et spirituelle. Dans la foulée d'un libéralisme économique à outrance, l'État se voit non seulement contraint de réduire ses exigences fiscales, mais encore de s'abstenir de toute politique proactive tant sur le terrain social que sur celui de la culture. Et la politique culturelle, voire la recherche en sciences humaines, se limitent à colmater les fissures que le libéralisme économique a créées dans le tissu social.

D'ailleurs la persistance, voire l'augmentation de la pauvreté au Luxembourg – 14 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2006

(Eurostat) – et le fait que la pauvreté soit directement liée au déficit d'instruction et de savoirs, doivent inciter à repenser la politique culturelle en développant la formation et le dialogue intersocial, en même temps que la formation et le dialogue interculturel.

Les réflexes de peur et des tendances au repli identitaire qui peuvent saisir les Luxembourgeois, mais également conduire d'autres vers des dérives communautaristes, sont des dangers potentiels qu'il est urgent de prendre en compte. « *Tant la pratique de la culture que le contact avec les différentes expressions de l'activité culturelle ou encore la rencontre avec d'autres réalités culturelles que celles de notre pays peuvent contribuer à lutter contre toutes sortes de fanatismes et créer un réseau de solidarité* », pouvait-on lire dans le programme gouvernemental d'août 2004. Pourtant, malgré cette constatation empreinte de bon sens et pleine de louables intentions, les crispations nationales, les difficultés d'intégration en dépit de la persistance d'une coexistence – heureusement encore – pacifique entre les communautés ethniques ou linguistiques, les groupes sociaux et les générations témoignent, au lieu d'une véritable cohésion sociale, du chemin qu'il reste à parcourir pour faire d'un puzzle une mosaïque, d'un conglomerat une entité, d'une « communauté conjoncturelle » une communauté de destin.

© Louise De Bernardi



La culture : outil d'une citoyenneté active

Il convient de **placer la culture au cœur de la société**, d'en faire l'âme de notre démocratie.

Car :

- l'action culturelle a une dimension éthique qui lui est essentielle ;
- « toute politique culturelle a pour objectif fondamental de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification » (Déclaration d'Arc-et-Senans, 1972)² ;
- la culture est un service public et un bien public. Dès lors, les pouvoirs publics sont comptables de sa situation et de son développement.

Ce qui signifie qu'il faut :

- « décroïsonner » la culture, l'ouvrir – et avec elle la politique culturelle – aux autres domaines de l'action et la faire interagir avec ces domaines ;
- s'efforcer de substituer à la passivité de la consommation, la créativité et la participation à la vie en société de chaque personne, y compris celle qui s'en sent exclue ;
- promouvoir une diversité d'expressions culturelles fondée sur un pluralisme social.

Des objectifs aujourd'hui d'autant plus difficiles à atteindre qu'ils ne sont pas intégrés dans une vraie stratégie et que de nombreux obstacles, tenant tant à des réalités structurelles qu'à des interdits ou des blocages, empêchent leur réalisation.

Ainsi, les statistiques montrent qu'une grande partie de la population du Luxembourg n'est pas ou peu concernée par la politique culturelle ; on notera p.ex.

- que le taux de l'analphabétisme est estimé à 7 % à 10 % de la population au Luxembourg ;
- qu'en 2006, 20 % des enfants ont affirmé ne jamais ouvrir un livre pour le plaisir (étude PIRLS 2006) ;
- que le taux de participation à des manifestations culturelles est de 3 % à 5 % de la population globale seulement, taux lié au niveau d'études, lui même directement lié à l'origine sociale et au travail exercé.

Il apparaît donc que **c'est d'abord à l'école**, en favorisant son ouverture sur la culture, en affirmant son devoir « d'ascenseur social », en développant son rôle dans la formation citoyenne, en développant sa mission de brassage et sa vocation égalitaire, que devraient être consentis les premiers efforts.

L'école : un lieu de pratiques culturelles

L'école se doit d'être un lieu de pratiques culturelles. Chaque élève doit y trouver l'occasion, au cours de sa scolarité, d'être initié aux divers aspects de la culture et à la pratique des techniques artistiques (théâtre, expression corporelle, musique, peinture, etc.). L'initiation aux différentes disciplines, et l'échange qui en découle, mettent en effet à disposition des jeunes des instruments à la fois utiles et formateurs de l'esprit critique et de l'expression personnelle. L'art peut aider à se construire et à se rapprocher de l'autre en respectant sa différence.

Dans le cas particulier du Luxembourg, l'école n'apparaît pas comme le creuset commun à l'ensemble des citoyens. Les nouveaux flux migratoires, l'accroissement démographique dû aux nouveaux arrivants, les mouvements pendulaires des frontaliers conduisent à s'interroger sur le rôle de la culture comme facteur d'intégration.

Il s'agit de considérer le rapport à l'art (et à la culture en général) non plus comme un moyen de diffuser des contenus accessoires, mais comme une expérience structurante fondamentale. À cet égard, la création d'un « passeport culturel », laissez-passer proposé aux jeunes afin de les encourager à participer à la vie culturelle, engagerait aussi bien l'école (tenue de favoriser et de faciliter cette fréquentation), que les acteurs culturels (tenus d'offrir une meilleure accessibilité, financière et pratique, à leurs institutions) et le jeune citoyen lui-même, incité à profiter de ces mesures d'ouverture.

La part actuellement réservée à la culture en général et aux arts en particulier dans les programmes scolaires est dérisoire. La sensibilisation et la formation ne sont pas satisfaisantes. Il n'est donc pas étonnant qu'un minimum de jeunes choisissent de s'engager dans ces voies. Et seuls ceux qui sont épaulés par leurs familles ont recours à une formation extrascolaire de type conservatoire. Combien de talents qui constitueraient un considérable enrichissement de notre culture restent ainsi étouffés ?

Or il est important :

- d'œuvrer au développement d'une école qui reconnaisse très tôt le talent artistique et le soutienne activement, et ce dans toutes les couches de la population
- de faire un plus grand effort d'information et d'encouragement
- d'agrandir l'offre au niveau de la formation continue des artistes établis.

D'autres mesures, également importantes, devraient être prises en faveur de l'ensemble du groupe familial dans des couches sociales vivant dans la précarité et/ou l'exclusion, avec une attention particulière aux plus défavorisés. Par ailleurs, depuis quelques années, le prix des services culturels (billets d'entrée notamment) au Luxembourg a connu une progression largement supérieure à l'ensemble des pays voisins ou à la moyenne européenne³.

Les droits culturels : des droits de l'homme

Les droits culturels, conformément au principe d'indivisibilité des droits hu-

ains, font partie intégrante des droits de l'Homme. Ils garantissent que :

- le respect et la mise en œuvre des droits culturels sont les conditions du développement des capacités individuelles et collectives, de la cohésion et de la paix sociale ; ils participent à la prévention de la délinquance et de la toxicomanie ;
- « la culture est une clé qui ouvre vers la reconnaissance de l'identité et de la citoyenneté, vers la participation sociale et économique. » (M. Marcelino Oreja, commissaire en charge des Affaires culturelles de la Commission européenne, 1995) ;

**[...] la diversité culturelle,
très importante au Luxembourg,
doit être considérée comme
une richesse, non comme
un problème.**

- chaque citoyen doit être reconnu comme « sujet de culture » il est non seulement « consommateur », mais aussi acteur par l'apport qu'il peut faire à la communauté du pays dans lequel il vit ;
- la diversité culturelle, très importante au Luxembourg, doit être considérée comme une richesse, non comme un problème. Le métissage culturel doit être valorisé. Le défi essentiel est celui de l'interculturel, à savoir la rencontre et l'échange de pratiques et de savoirs culturels différents ;
- un aspect important du dialogue interculturel est le dialogue intersocial. Il s'agit de favoriser la rencontre non seulement entre personnes d'origines géographiques différentes, mais aussi entre personnes issues de milieux sociaux différents.

Comme le culturel et le social sont fortement liés, il conviendrait de développer une synergie entre politique sociale et politique culturelle, fondée sur les droits de l'homme. Elle passerait par :

- des mesures pour permettre, faciliter et encourager l'accès de tous aux divers lieux culturels : musées et autres lieux d'expositions, centres culturels, salles de théâtre et de concerts, cinémas... ainsi qu'à des activités et formations artistiques, culturelles et sportives ;

- la création d'un « passeport culturel » et de chèques « formation-art-culture » pour les personnes à faible revenu ;
- l'ouverture à tous de lieux de création et de pratique des techniques artistiques, et le soutien d'artistes d'expression et d'origine diverses ;
- le développement de la médiation culturelle et la formation de travailleurs sociaux et de médiateurs culturels au niveau du dialogue intersocial ;
- la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'information « la culture, un droit pour tous ».

Ainsi, il convient de :

- ne pas se limiter à distribuer des billets d'entrée à bas prix (ce qui est un premier pas), mais d'impliquer aussi bien des artistes que des travailleurs sociaux et des partenaires culturels pour mettre en œuvre une politique dynamique de l'offre culturelle qui respecte autant les bénéficiaires que les acteurs culturels ;
- développer des outils ciblés d'information et de sensibilisation à la vie culturelle, à l'intention des individus ou des groupes sociaux qui, jusqu'à maintenant, ne participent pas ou peu à la vie culturelle ;
- accorder une écoute plus attentive et donner une réponse plus conséquente aux besoins réels des associations, surtout celles qui cherchent à vivre une rencontre fertile de culture partagée et de partenariat avec des populations immigrées ou défavorisées ;
- soutenir la production et la diffusion des expressions culturelles des groupes populaires, des personnes issues de l'immigration et des classes défavorisées.

De l'identité culturelle et des outils au service d'une culture accessible à tous

Dans le cadre des échanges culturels, à l'école comme au niveau de la formation citoyenne, il conviendra de donner aux Luxembourgeois, autochtones ou allogènes, les moyens d'appréhender le patrimoine et la création existant et se faisant au Luxembourg. Trop souvent les uns et les autres ont l'impression qu'ils ont plus à recevoir qu'à offrir. Ce manque de la conscience d'une identité culturelle comporte des dangers. Celui



© Daniel Wagener

qui n'apprend pas à apprécier et à s'intéresser à sa propre culture ne saura pas estimer d'autres cultures, faute de « base identitaire », de confiance et de références. Les discussions sur l'identité nationale risquent dès lors d'être monopolisées par des cercles nationalistes et/ou se réduire à des sujets racoleurs.

Une revalorisation de la langue et de la culture luxembourgeoise dans les programmes scolaires semble être une des premières mesures à prendre, car un véritable dialogue interculturel ne peut se faire que s'il existe une « monnaie d'échange » des deux côtés. Il ne s'agit pas de faire du luxembourgeois une branche principale, ce qui en ferait un nouveau facteur d'exclusion, mais pourquoi pas une branche à deux vitesses, avec des cours avancés d'un côté et le luxembourgeois en tant que langue étrangère (langue d'intégration ?) de l'autre ?

Bien que primordiale, la langue n'est toutefois qu'un des facteurs de l'identité culturelle. Il faut donc envisager une véritable formation interculturelle qui s'étendrait sur tout le cursus scolaire et serait structurée autour des différentes cultures du monde. Une partie serait accordée à la culture luxembourgeoise, une autre à l'initiation aux autres cultures présentes au Luxembourg.

Un outil important de l'initiation à la culture luxembourgeoise pourrait être un abécédaire culturel (*Kulturfibel*) en plusieurs langues. En plus d'être un document de base pour un cours interculturel, il serait un document de référence contenant des informations sur les domaines qui font que le Luxembourg possède une culture à part entière. La popularisation d'un tel instrument, régulièrement réédité et contenant des références à des textes et documents plus complets, pourrait ouvrir le débat sur l'identité nationale et contribuer au dialogue interculturel.

D'autres outils au service d'une culture accessible à tous:

- Une université populaire, du type « **Université de tous les savoirs** » doit être créée et ouverte au plus grand nombre.
- La notion de mission de service public dans le domaine des médias visuels est à adapter et à redéfinir. Une **télévision de service public** faisant défaut, il s'agit de

Le développement des industries culturelles [...] constitue à lui seul à la fois un moyen de renforcement de la scène culturelle et un pôle de développement économique.

créer un outil permettant de faire sortir la culture des seules structures qui lui sont dédiées et donc de faciliter l'accès d'un plus grand nombre aux savoirs et aux cultures. Cet outil comblerait aussi le vide en matière de la documentation et de l'archivage de la création luxembourgeoise au niveau des arts de la scène. L'absence d'un tel service public, contribuant à l'information, la diffusion et la création culturelles, pénalise en effet gravement les acteurs et institutions culturels du pays, tout comme le public potentiel.

- Les **nouvelles technologies**, tels que les réseaux électroniques, rapprochant le citoyen des « émetteurs » culturels et rendant accessibles les différents répertoires ou les créations contemporaines, doivent être mises à profit. N'oublions pas que les TIC (technologies de l'information et de la communication) ne

sont pas que de formidables outils de communication, mais aussi des vecteurs de créativité et de création de nouvelles solidarités.

La culture : outil d'une économie basée sur la société du savoir

Au centre de « l'Agenda européen de la Culture dans un monde globalisé » (adopté au niveau de l'Union européenne en novembre 2007), à côté de la promotion de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et de la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'UE, on trouve la notion de culture comme outil d'une économie basée sur la société du savoir.

La culture, qui représente aujourd'hui quelque 2,6 % du PIB au Luxembourg et touche environ 3 % de la population active, avec des taux de croissance largement supérieurs aux autres secteurs, devient donc un enjeu d'investissement :

- économique (créativité et innovation) ;
- social (dialogue interculturel et cohésion sociale) ;
- politique (citoyenneté, relations internationales et coopération au développement).

Si cette thèse aide à (re)placer la culture au centre du développement et au cœur de nos sociétés, elle laisse pointer les dangers de la commercialisation et de l'instrumentalisation de la culture à des fins économiques et sociales qui ne sont pas les siennes.

Si nous voulons qu'elle ne soit pas instrumentalisée, il nous faut des politiques culturelles qui permettent à l'acte créatif de s'exprimer dans toute sa force, dans toute son impondérabilité, dans sa subversion fondamentale, dans sa révolte permanente contre tous les (dés)ordres établis.

Une telle exigence, une telle ambition, supposent l'optimisation des moyens, humains et structurels, œuvrant dans tous les domaines de la culture. Elles impliquent aussi bien le respect et la préservation du patrimoine, le soutien à la création, la reconnaissance de la place de l'artiste dans la société, que le développement d'outils administratifs, législatifs et structurels efficaces et performants.

Le développement des industries culturelles (éditions papier et électronique, cinéma et vidéo, éditions phonographiques...) constitue à lui seul à la fois un moyen de renforcement de la scène culturelle et un pôle de développement économique. Dans ce contexte, une réflexion en profondeur sur l'économie créative et les cités créatives, dans une perspective de développement durable, serait la bienvenue au Luxembourg (cf. le récent rapport du Cnuced – Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement – sur l'économie créative, mai 2008).

À côté de l'Agenda européen de la Culture, il convient de citer aussi la Convention de l'Unesco « sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » (2005, entrée en vigueur en mars 2007). Ces deux textes insistent non seulement sur l'importance du dialogue interculturel, mais aussi sur la complémentarité des aspects économiques et culturels du développement et sur le principe de développement durable, ainsi que sur la nécessité de renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat.

Protection du patrimoine matériel et immatériel : une obligation constitutionnelle

Aucun travail culturel n'étant possible sans la conservation de la mémoire collective, l'État est appelé à donner une priorité active à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit, sonore, pictural, archéologique, architectural, folklorique ou immatériel de toutes les époques de l'histoire, y compris des XX^e et XXI^e siècles. Il doit :

- ne plus accepter que de soi-disant contraintes à la circulation ou à l'aménagement du territoire servent à justifier la destruction irrémédiable de témoins importants de l'histoire ;
- donner à la Bibliothèque nationale les locaux qui lui permettront de devenir une véritable bibliothèque patrimoniale et universitaire ;
- instaurer une politique volontariste des bibliothèques publiques ;
- construire pour les Archives nationales un bâtiment capable de stocker la mémoire historique et administrative du-

rant les 50 prochaines années et obliger les administrations publiques à y faire le dépôt de leurs archives dans des délais raisonnables ;

- inciter, de même, les collectivités régionales et locales ainsi que les associations privées à sauvegarder leurs archives, p. ex. en les déposant aux Archives nationales.
- mettre en œuvre une pratique de l'archivage du patrimoine digital (sites Internet, textes et images digitalisés...)

A l'instar de la protection de la nature et de l'environnement, la protection du patrimoine culturel, au sens large, mérite d'être érigée en obligation constitutionnelle.

sans lequel tout un volet du patrimoine qui se crée aujourd'hui risque de disparaître.

À l'instar de la protection de la nature et de l'environnement, la protection du patrimoine culturel, au sens large, mérite d'être érigée en obligation constitutionnelle.

Accélérer la professionnalisation de la culture

Entre les deux années, 1995 et 2007, où Luxembourg et Luxembourg-Grande Région ont été villes européennes de la culture, la culture s'est incontestablement professionnalisée au Luxembourg. En témoignent :

- la création du statut de l'artiste et du statut de l'intermittent du spectacle (1999)
- l'augmentation du nombre de travailleurs professionnels de la culture ;
- l'apparition de nouvelles structures et la professionnalisation des structures existantes dans le domaine de la production et de la diffusion culturelle.

Alors que les métiers de la culture constituent de nos jours de réels gisements d'emplois,

alors que le secteur culturel est devenu un réel pôle économique en forte progression,

alors que l'immatériel est la nouvelle matière première,

alors que les ressources générées par les activités culturelles peuvent être considérables,

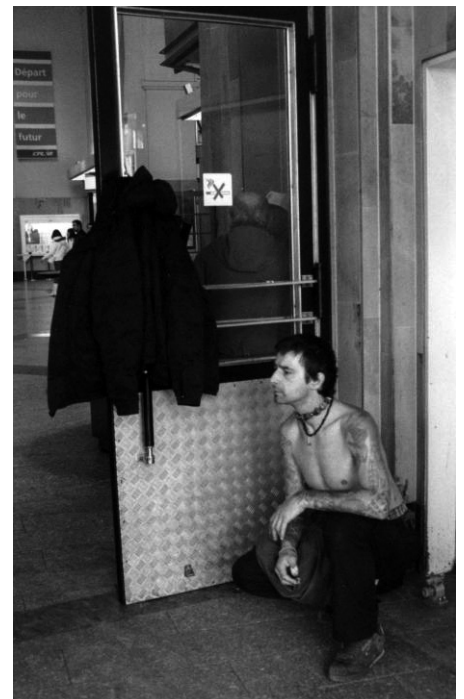
alors que ceux qui « font » la culture sont en premier lieu les créateurs et les travailleurs culturels,

il serait aussi injuste qu'irréaliste de ne pas accorder à cette catégorie sociale les mêmes droits et les mêmes avantages, les mêmes possibilités de formation et de promotion, la même reconnaissance qu'aux autres catégories socioprofessionnelles.

Il conviendrait sans doute :

- de mieux différencier encore entre artistes créateurs, artistes interprètes et techniciens en veillant à ce que le statut social des uns et des autres soit mieux affirmé avec
- » pour les artistes, aides à la création, achats publics, bourses ou résidences à l'étranger comme soutien public à leur activité créatrice.
- » pour les intermittents, travailleurs culturels, mêmes protections que pour les autres travailleurs, à savoir protection sociale complète, aussi bien du

© Martine Balsen



point de vue de l'assurance maladie ou de la retraite que du point de vue de l'indemnité chômage. À ce titre, l'absence d'harmonisation au plan européen de la protection sociale des travailleurs culturels est inacceptable. (Sait-on p.ex. que les intermittents français ou belges engagés hors de leur pays ne peuvent pas faire valoir leurs droits ?). Il serait opportun que les autorités luxembourgeoises s'engagent à proposer aux autres pays membres d'avancer vers une indispensable harmonisation de ces droits.

- de mieux informer les travailleurs culturels sur leurs droits.
- de fournir statistiques et publications sur la formation des travailleurs culturels aux étudiants des domaines artistiques, d'autres sur la formation continue aux artistes établis.

- que l'État lance une campagne d'information massive au sujet des métiers artistiques (sur le mode de la campagne de recrutement pour l'armée ?).

- de créer une structure reconnue par l'État (comme pour les associations professionnelles des autres secteurs d'activité) regroupant les artistes professionnels indépendants et les intermittents du spectacle, structure qui pourrait œuvrer activement à une professionnalisation de la culture.

- de stimuler les dons artistiques des élèves, actuellement trop peu encouragés, voire ignorés, leur expression artistique étant souvent considérée comme un simple passe-temps.

- de dispenser une solide formation en la matière dans l'école publique dont l'enseignement artistique doit permettre de faire accéder les élèves à des études supérieures poussées dans ce domaine.

- de mieux encadrer et former le personnel des structures culturelles, de veiller au respect du droit de travail et de rémunérer de façon adéquate ce personnel, tant au niveau du secteur public et des communes, qu'au niveau des structures privées.

Des réformes structurelles au service d'un projet

Des textes fondamentaux, sur la politique culturelle en général et sur des domaines spécifiques, font défaut tant au niveau de l'État qu'au niveau des

communes qui gèrent des institutions culturelles. Le secteur de la culture et ses multiples répercussions sur la cohésion sociale, la formation des jeunes, le marché du travail, l'économie nationale ou le tourisme, n'ont en effet jamais fait l'objet d'une réflexion de fond. Les deux années où Luxembourg et Luxembourg et Grande Région ont été capitales européennes de la culture, pourtant cadres propices à ce genre d'exercice, n'ont initié aucune recherche ou analyse sur la culture luxembourgeoise (en 1995) ou transfrontalière (en 2007), deux occasions manquées de développer une réflexion sur les origines et les caractéristiques d'une culture luxembourgeoise, son état actuel et ses perspectives d'avenir.

Des textes fondamentaux, sur la politique culturelle en général et sur des domaines spécifiques, font défaut tant au niveau de l'État qu'au niveau des communes qui gèrent des institutions culturelles.

Sans cette réflexion de fond – qui va de pair avec une analyse des rapports que la société luxembourgeoise, dans sa complexité, entretient avec le « tout » culturel –, aucune politique culturelle n'est réellement possible. Des mesures, prises au cas par cas, qui ne s'inscrivent ni dans un concept général ni dans une stratégie institutionnelle, ne font pas une politique. Une situation dont on ne peut se satisfaire.

Il ne s'agit évidemment pas de prôner un dirigisme d'État en matière culturelle, mais uniquement de bien définir les rôles de l'État et des pouvoirs publics en matière de sauvegarde du patrimoine culturel, d'aide à la création artistique, de transmission des savoirs et de régulation du « domaine » culturel, d'en déduire des priorités et de se donner les moyens de leur mise en œuvre. L'augmentation substantielle, ces deux dernières décennies, du budget de la culture par rapport au budget global de l'État devrait aussi avoir pour conséquence des adaptations conceptuelles et structurelles dans la manière de vivre et de gérer la culture. Il en va de la crédibilité de la politique culturelle et, partant, de l'ad-

hésion de l'opinion publique à cette politique. Dès lors, la question de la gouvernance se pose et plusieurs constatations méritent qu'on s'y attarde.

1. Le département ministériel, constitué d'une équipe réduite à quelques fonctionnaires dévoués, mais parfois dépassés par un champ d'action et une somme de travail bien trop vastes, ne peut faire face à ses multiples missions. Gestion au quotidien, coordination, représentation certes... mais aussi réflexion, conception, projection, relations avec l'étranger... Là où une Direction régionale des affaires culturelles d'une ville comme Metz compte une vingtaine de responsables, chargés des différents secteurs, le département ministériel d'un État souverain comme le Luxembourg se contente d'une quinzaine d'agents, accueil et comptabilité inclus ! Une bonne gouvernance ne s'entend pas sans une infrastructure minimale en ressources humaines et sans répartition des tâches, délégation des responsabilités, partage des décisions, transparence du fonctionnement.

Il est donc indispensable de donner au ministère les moyens d'assumer les missions qui lui incombent, en le dotant d'un organigramme structuré, d'un personnel compétent et suffisant en nombre, en le chargeant de la définition, au terme de débats et consultations, d'analyses et de réflexions approfondies, d'un projet de politique culturelle. Par ailleurs, concernant aussi bien la définition des priorités que l'attribution de subsides ou la ventilation budgétaire, une véritable transparence, une pédagogie des décisions, une information réelle des intéressés doit remplacer le flou « artistique » actuel.

2. Il serait pour le moins souhaitable que la Commission culture de la Chambre des députés exerce sa fonction de critique et de conseil, afin que l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes n'occupent pas seules le terrain du contrôle de l'action publique dans le domaine culturel, sur la base de critères uniquement financiers et formels.

3. Concernant la gestion des établissements d'État, des établissements publics à vocation culturelle, des fondations et associations conventionnées, voire l'octroi des conventions, il faut exiger la même attitude de transparence et de bonne gouvernance.

Redéfinir la relation entre les contenus culturels (projets, produits et services) et les contenants (infrastructures et équipements)

L'apparition de nouvelles structures, la réformation ou réorientation de structures existantes, la professionnalisation des structures privées et la prolifération des centres culturels en région ont considérablement augmenté et diversifié l'offre culturelle et créé une nouvelle réalité « géo-culturelle ». Or cette évolution au niveau des infrastructures et équipements culturels (contenants) n'a guère donné lieu à une évolution parallèle de la politique des objectifs et des programmations (contenus).

Cette évolution conduit notamment à poser la question de la régionalisation des équipements culturels et de leur place dans un dispositif global. Les motivations conduisant à l'ouverture des centres culturels en région peuvent certes relever d'une analyse approfondie des besoins d'une région ou d'une conception globale d'aménagement du territoire. Il serait mal venu de se plaindre d'un tel enrichissement des possibilités culturelles dans notre pays, mais il n'est pas incongru de noter qu'un déséquilibre apparaît parfois entre les efforts financiers consentis pour la construction et les budgets accordés au fonctionnement de ces centres.

Il convient de mettre en place une politique culturelle cohérente et concertée qui mise sur le partage et la complémentarité des compétences. Une réelle politique de décentralisation qui prend en compte :

- le type de relations ou de conventions existant ou qui devraient exister entre les instances de direction et de contrôles de ces centres et le ministère de la Culture ;
- la teneur des accords et partenariats mis en place avec le(s) ministère(s) de tutelle ;
- le type et la hauteur des subventions étatiques destinées aux équipements régionaux ou municipaux.

Dans le cadre de l'évolution des infrastructures et équipements culturels, les structures établies, ainsi que les centres culturels en région et les nouvelles structures, doivent se positionner plus concrètement dans le nouveau paysage



© Alex Reuter

de l'offre culturelle et se redéfinir face à cette réalité, en accord avec les instances ministérielles respectives. Un des volets de cette redéfinition des contenus offerts pourrait être une spécification des programmations de certaines structures au niveau de la création luxembourgeoise. Cela signifierait que certaines structures s'ouvrent davantage en tant que lieux de création et deviendraient camps de base, espaces de recherche et de création aussi bien que vitrines de l'activité des créateurs au Luxembourg. Le soutien des ministères pourrait être assorti de conventions entre les programmeurs de contenus (responsables des infrastructures culturelles) et les créateurs de contenus actifs dans un domaine spécifique de la création artistique (artistes, associations, collectifs d'artistes).

En tout état de cause, il conviendra de s'interroger sur la rationalisation de l'offre émise par ce qui existe et ce qui va naître dans les années à venir, et sur la nécessaire complémentarité à développer entre les différents acteurs culturels du pays, et de formuler une politique des travaux publics qui tienne compte des besoins réels des créateurs de contenus culturels.

Quel financement pour une politique culturelle ambitieuse ?

Il y a longtemps que le fameux 1 % du budget de l'État alloué à la culture dont

ont rêvé les ministres André Malraux et Jack Lang en France a été dépassé au Luxembourg. Qu'il s'agisse des efforts consentis pour doter le pays d'infrastructures modernes, des budgets accordés aux deux opérations « capitale européenne de la culture » ou des sommes votées annuellement, personne ne peut douter des progrès accomplis. Les questions concernant plus l'utilisation de ces fonds que leurs montants.

Cependant, l'État pourrait être soutenu dans ses efforts par le secteur privé, car on peut regretter que la part du financement privé reste aussi marginale. Consacrant des sommes considérables à des événements somptuaires ou à des manifestations mondaines, les grandes entreprises rechignent trop souvent à s'engager dans la voie du mécénat ou du sponsoring institutionnel.

Des mesures incitatives, en particulier du point de vue fiscal, seraient probablement à même à la fois de développer un secteur « philanthropique » (fondations) sur la place financière que d'apporter un complément indispensable au financement public de la culture.

Dans ce contexte, il serait sans doute souhaitable que les ministères de la Culture et des Finances, ensemble avec les acteurs culturels et les mécènes privés, revoient radicalement les objectifs et le fonctionnement du Fonds culturel national (Focuna).

En guise de conclusion : culture et développement durable

Reliant de manière dynamique l'environnemental, l'économique et le social, la politique culturelle doit aider à préparer l'avenir.

Le développement durable est beaucoup plus qu'un ensemble de mesures techniques et instrumentales et implique un nouveau paradigme qui nous oblige à dépasser la pensée linéaire, pour permettre la mise en place de structures qui donnent lieu à un « système » global complexe intégrant, sur une base d'équivalence, les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

Que veut-on dire par « **politique culturelle durable** » ?

- expérience, écoute, communication, développement de compétences pour l'avenir et mise en place d'une société d'apprentissage (*Lerngesellschaft*), au lieu de modèles fermés ;
- perception multidimensionnelle du monde et *system thinking*, au lieu du « discours unique » économiste ;
- coopération et gestion d'un « bien commun », au lieu de compétition et de possession ;
- promotion de la diversité culturelle, communication, intégration, au lieu d'une culture dominante, de la standardisation et de l'assimilation ;
- action culturelle en profondeur et dans le long terme, au lieu des feux de paille événementiels ;
- refondation d'une politique culturelle, fondée sur les droits culturels ;
- développement de compétences interculturelles et intersociales ;
- reconnaissance que le « temps culturel » est un temps autre que celui de la politique et de l'économie ; que les « résultats » d'une politique culturelle ne peuvent se mesurer sur le court terme et de manière uniquement quantitative ;
- promotion de l'art comme recherche sur notre avenir et comme base d'une réflexion et d'une action « durables » ;
- promotion d'une culture ouverte, non figée, à l'écoute des autres cultures et prête non seulement à entrer dans un dialogue interculturel sur un pied d'égalité, mais aussi à exercer un devoir

de solidarité envers les cultures moins visibles ou minoritaires ainsi qu'envers les couches sociales défavorisées et les tranches de la population souvent oubliées, comme le troisième âge ou les personnes handicapées, dans le souci leur garantir l'accès et la participation active à la culture.



© Lana Wagner

Autant d'impératifs qui impliquent une mobilisation autour de quelques objectifs clairs et un certain nombre de mesures institutionnelles :

- transformation radicale de la gouvernance culturelle au Luxembourg
- participation des artistes et acteurs culturels aux processus décisionnels
- développement d'un plan d'action culture-éducation
- mise en place d'une université populaire
- décentralisation et travail en réseau
- intégration des non-Luxembourgeois dans la vie culturelle
- intégration des personnes « exclues » ou marginalisées dans la vie culturelle
- création de structures transversales à participation citoyenne telles qu'un Conseil supérieur et un Comité interministériel du développement culturel durable

• création de structures de recherche telles qu'un Centre de recherche public sur le développement culturel durable et intégration de cette matière dans les enseignements et la recherche de l'Université du Luxembourg

• mise en place d'une politique culturelle extérieure et création d'une véritable agence culturelle, au service des artistes et des acteurs culturels

• étude et plan d'action sur les industries créatives au Luxembourg

• et, sur base d'un livre blanc et d'états généraux de la culture, établissement d'un plan national de développement culturel durable pour le Luxembourg.

Luxembourg, octobre 2008

Premiers signataires :

Simone BECK
Claudine BECHET
Claude FRISONI
Robert GARCIA
Christiane GIOVANNONI
Nico HELMINGER
Serge KOLLWELTER
Jo KOX
Karin KREMER
Enrico LUNGI
Frédéric MERTZ
Kristel PAIROUX
Michel PAULY
Jean REITZ
Denis SCUTO
Jürgen STOLDT
Serge TONNAR
Raymond WEBER
John WECKER

¹ « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

« Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

² Cette déclaration fut adoptée suite à un colloque sur le thème « prospective du développement culturel » aux salines royales d'Arc-et-Senans (Doubs) par une vingtaine de chercheurs et d'acteurs culturels. Elle influença profondément deux conférences de l'Unesco, celle à Helsinki (avril 1972) et celle à Mexico (août 1982), qui allaient donner lieu à la fameuse Déclaration sur les politiques culturelles et à sa définition large de la culture.

³ Voir « L'inflation au Luxembourg : 1999-2007 ». Chambre des employés privés, Dialogue, 2008.

Les photos sur ces pages proviennent du projet Family of Man 2007, connecting cultures (www.foma.lu). Elles peuvent être réutilisées à des fins non commerciales sous « creative commons ».